



---

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 08/2021 : demande d'un crédit d'étude de Fr. 36'200.- pour la sécurisation et le réaménagement des rives du Boiron

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc chargée de l'étude du Préavis 08/2021 était composée de Mme Laure Coucet, MM. Raphaël Moix et Vincent Bolay, rapporteur. Elle s'est réunie le 22 novembre 2021, en présence de MM. Mark Wings, Syndic et Jean-François Rubin, Municipal. Ces derniers nous ont présenté en détail le préavis et ont répondu à toutes nos questions à notre entière satisfaction.

### 1. Préambule

Les berges du Boiron sont érodées dans deux secteurs sur la Commune de Lully et mettent en danger les promeneurs. La Municipalité demande un crédit d'étude pour la sécurisation de ces secteurs et leur renaturation.

### 2. Discussion

Les secteurs concernés par ce préavis sont dangereux. Certains rochers sont instables et disloqués. Cette situation serait acceptable si elle était naturelle. Malheureusement ces enrochements et cette passerelle sont artificiels et ont été mis en place il y a longtemps par la Commune de Lully. Elle pourrait donc être tenue pour responsable en cas d'accident. D'autre part le Canton a demandé à la Municipalité de remédier à cette situation. Pour la commission il ne fait aucun doute qu'il faut sécuriser ces secteurs. A l'heure actuelle un cheminement alternatif est proposé aux promeneurs, mais sans contrainte. La commission a demandé à la Municipalité de forcer le passage par ce tracé alternatif par les moyens qu'elle trouvera bons, afin d'éviter des accidents en attendant les travaux.

La Municipalité propose de profiter de ces travaux sécuritaires pour renaturer ces secteurs, à savoir enlever ou scier les rails, coucher la berge dans le secteur aval et déplacer légèrement le sentier dans la forêt au-dessus de ce secteur.

La Municipalité a estimé le coût des travaux de sécurisation à Fr. 200'000.- dont 60% sont pris en charge par le Canton. Si l'on n'exécute que ces travaux, le montant à charge de la Commune sera d'environ Fr. 80'000.-

Les travaux de renaturation ajoutent un coût supplémentaire de Fr. 100'000.-. Le projet de renaturation du Boiron est en priorité 1 pour le Canton et il permet d'obtenir une subvention fédérale supplémentaire de 35%. Ainsi si l'on ajoute la renaturation à la sécurisation, la charge pour la Commune sera de 5% des coûts totaux, soit environ Fr. 15'000.-

La Municipalité nous a confirmé avoir reçu des assurances officielles de la part du Canton au sujet de ces subventions.

Pour ce qui est du crédit d'étude, la Municipalité a demandé 3 offres et en a reçu 2 en retour avec des devis identiques à quelques centaines de francs près.

La commission estime que la Commune a une belle opportunité de réparer le Boiron à faible coût. Il faudra s'en souvenir lorsque la Municipalité reviendra avec la demande de crédit pour les travaux proprement dits. Un refus entraînerait la suppression des subventions et coûterait à la Commune le coût de l'étude, soit Fr. 36'200.-



3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL GENERAL DE LULLY**

- vu le préavis de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

d'approuver le Préavis 08/2021.

Les commissaires :

Laure Coucet

Raphaël Moix

Vincent Bolay, rapporteur